



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mise en œuvre de la réforme du 3e cycle court des études pharmaceutiques

Question écrite n° 13150

Texte de la question

M. François Gernigon attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la mise en œuvre de la réforme du 3e cycle court des études pharmaceutiques. En effet, cette réforme du 3e cycle court des études pharmaceutiques (R3C) est évoquée depuis 2016 mais régulièrement repoussée. Outre la création d'un diplôme attestant une validation des compétences nécessaires à l'exercice de la pharmacie officinale, les enjeux de cette réforme concernent aussi la revalorisation du statut et de l'indemnité de stage passant d'un statut de stagiaire de 6e année officine à un statut de droit public en pharmacie d'officine. Le report régulier de son application devient incompréhensible pour les étudiants en pharmacie qui attendent son application. Cette réforme est un besoin pour ces derniers et la population française dans un contexte de difficulté d'accès au soins. Former les futurs professionnels à affronter la santé de demain dans de bonnes conditions doit être une priorité pour l'État. L'application de cette réforme semble d'autant plus urgente que les syndicats de pharmaciens alertent sur le manque d'attractivité dont souffrent les études de pharmacie, déplorant chaque année de nombreuses places vacantes en deuxième année. Interpellé par des étudiants en pharmacie d'Angers, il l'interroge sur les perspectives de mise en œuvre de cette réforme dans les mois à venir.

Données clés

Auteur : [M. François Gernigon](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13150

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 novembre 2023](#), page 10425

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)